



PAR COURRIEL

Québec, le 17 juin 2024

Monsieur Éric Gagné
Directeur des travaux publics
Municipalité de Tadoussac
eric.gagne@tadoussac.com



INFORMER

Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires – DQ19

Monsieur,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 juin 2024 à 9h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais pour Mathieu Giroux
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. En ce qui a trait à la rue des Pionniers et au chemin du Moulin-à-Baude qui servirait d'accès secondaire au parc national proposé :
 - a) Quelle est la largeur moyenne de la chaussée et de l'emprise entre la rue Des Montagnais et la rue des Battures?
 - b) Quels sont les tronçons où la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h?
 - c) Lors de la présentation du mémoire à la commission d'enquête, il a été fait mention qu'un endroit sur le tracé présente un risque de sécurité (DT4, p. 39). Veuillez indiquer de quel endroit il s'agit?
 - d) Il a aussi été fait mention que la municipalité avait des idées ou des suggestions pour améliorer les conditions de circulation et la sécurité routière. Veuillez nous indiquer les mesures ou les travaux qui seraient requis.

2. En ce qui a trait au raccordement des infrastructures du parc national proposé au réseau de distribution d'eau potable de la municipalité :
 - a) La capacité du réseau serait-elle suffisante pour répondre aux besoins du parc?
 - b) La qualité de l'eau potable pour tous les utilisateurs serait-elle assurée en tout temps?